

Cahier des charges

Mise en œuvre d'un suivi scientifique de
l'efficacité de la passe à poisson
Seuil de la Capetaz – ROE 25 727
Alby sur Chéran



Au
service
de nos
rivières !



Mise en œuvre d'un suivi scientifique de l'efficacité de la passe à poisson

Seuil de la Capetaz – ROE 25 727

Alby sur Chéran

1er septembre 2016

1 Contexte

Dans le cadre de ses missions, le syndicat mixte interdépartemental d'aménagement du Chéran exerce une surveillance des ouvrages réalisés dans le cadre du contrat de rivière Chéran.

Le Chéran à l'aval du seuil naturel de Banges, ne présente que 3 ouvrages artificiels dont deux sont équipés de passe à poissons. Des projets d'effacement sont engagés sur les deux seuils situés en aval sur les communes de Rumilly, Boussy, Sales et Marigny Saint Marcel :

- ✓ Le seuil Nestlé (ROE 25 722) qui fait l'objet d'un marché de travaux et sera effacé en automne 2016
- ✓ Le seuil de l'Aumône (ROE 25 716) qui fait l'objet d'une acquisition par la communauté de communes de Rumilly dans l'objectif de confier son effacement au SMIAC au titre du rétablissement de la continuité écologique

A moyen terme, le seuil d'Alby sur Chéran (ROE 25 727) sera donc le seul obstacle artificiel équipé d'une passe à poisson jusqu'au seuil naturel de Banges. Les observations de terrain de la passe à poisson ont mis en lumière un dysfonctionnement de l'ouvrage avec une déconnection en aval lors des épisodes d'étiage.

Une première phase d'étude réalisée en 2015 a conduit à proposer un projet de réalisation de 3 bacs supplémentaires. Les travaux seront réalisés pendant l'été 2016 (période de travaux – Aout à octobre 2016).

2 Objectifs

Compte-tenu des investissements engagés sur le seuil d'Alby sur Chéran (ROE 25 727) pour assurer la continuité piscicole, de la position stratégique de l'ouvrage sur le linéaire et de la mise en œuvre prochaine d'un monitoring du Chéran, le SMIAC a décidé d'engager dans un suivi scientifique de l'efficacité de la passe à poissons d'Alby sur Chéran par la mise en œuvre d'un système de vidéo comptage.

3 Contenu de la mission

L'opération comprendra à proposer une solution technique de vidéo comptage adaptée aux contraintes de l'ouvrage et aux caractéristiques physiques et environnementales du milieu Chéran, comprenant à minima :

- La fourniture d'un système complet
 - Matériels et logiciels associés (*acquisition, traitement, dépouillement,...*)
- La mise en place du système comprenant :
 - L'étude du site
 - La configuration du dispositif
 - L'installation et la mise en service
 - La formation des permanents du SMIAC
- Le traitement des données et l'encadrement scientifique

3.1 Critères techniques

Le système de vidéo comptage proposé devra répondre à certains critères :

- ✓ Moindre perturbation hydraulique
 - le système de vidéo-comptage, comprenant également les éventuelles parties guides, ne devront pas engendrer de perturbations hydrauliques susceptibles de modifier le fonctionnement de la passe à poissons et le comportement de franchissement des poissons ;



Mise en œuvre d'un suivi scientifique de l'efficacité de la passe à poisson

Seuil de la Capetaz – ROE 25 727

Alby sur Chéran

1er septembre 2016

- ✓ Exhaustivité des comptages
 - le système de vidéo-comptage devra permettre de comptabiliser toutes les espèces susceptibles d'utiliser l'ouvrage piscicole, toutes classes de tailles confondues, en montaison comme en dévalaison, et 24h/24 ;
- ✓ Qualité des images
 - les séquences vidéo devront garantir une identification aisée et rapide des individus à l'espèce, de même qu'une qualité permettant d'observer les caractéristiques physiques des poissons ;
- ✓ Turbidité
 - l'offre devra préciser les limites de détection/identification des poissons en lien avec la turbidité de l'eau et les éventuelles solutions d'optimisation in situ et/ou post-acquisition des images ;
- ✓ Dépouillement des vidéos
 - la solution logicielle proposée devra garantir la meilleure efficacité possible en matière de détection de poissons (*élimination maximale des faux-positifs sans nuire à la détection des passages de poissons*).

L'offre devra détailler les propositions techniques pour garantir cette efficacité lors de l'acquisition des images. En sus, la solution logicielle devra permettre d'intervenir sur les enregistrements en post-acquisition afin de limiter l'impact des sur déclenchements ponctuels et non prévisibles (*provoqués par bulles, branches, plastiques,...*) sur les temps de dépouillement.

3.2 Remise de l'offre

Les candidats incluront dans leur proposition :

- ✓ l'offre budgétaire détaillée
- ✓ les références pour des prestations similaires

L'ensemble des documents seront remis au SMIAC en version papier et électronique sous format Word, PDF, .XLS (pour les éléments textuels).

L'offre sera adressée au plus tard, le Lundi 26 Septembre 2016 16h00 à :

Monsieur le Président du Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran
SMIAC
Mairie – 4 rue étroite,
74540 ALBY-SUR-CHERAN
Tél : 04.50.68.26.11
E-mail : smiac@cheran.fr

Responsable du projet :
Serge PETIT, Président du S.M.I.A.C
Dossier suivi par :
Pascal GRILLET, pascal.grillet@cheran.fr

3.3 Critères de sélection

La sélection du prestataire se fera en fonction :

- De l'offre budgétaire (50%)
- De la pertinence et de la qualité du mémoire technique (50%)

3.4 Renseignements techniques

Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran
5 rue Etroite
74540 ALBY-SUR-CHERAN
Tél : 04 50 68 26 11 Mail : pascal.grillet@cheran.fr

Annexes

- ▶ Note Hydraulique – Hydrétudes – sept 2015
- ▶ Plan Projet – Hydrétudes 2015
- ▶ Plan Topo – Hydrétudes 2015
- ▶ Plans et profils type(1998)